

Quatrième séance, vendredi 24 mars 2023

Présidence de Nadia Savary (PLR/PVL/FDP/GLP, BR)

Sommaire

Signature	Genre d'affaire	Titre	Traitement	Personnes
2023-DAEC-1	Rapport	Création de places de covoiturage aux sorties des autoroutes du canton de Fribourg (Rapport sur mandat 2015-GC-66)	Discussion	<i>Représentant-e du gouvernement</i> Jean-François Steiert
2022-DFIN-74	Décret	Décret relatif aux crédits supplémentaires compensés du budget de l'Etat de Fribourg pour l'année 2022	Entrée en matière Vote final	<i>Rapporteur-e</i> Claude Brodard <i>Représentant-e du gouvernement</i> Jean-Pierre Siggen
2020-DIAF-48	Loi	Loi modifiant la loi sur l'exercice des droits politiques et d'autres lois en lien avec l'exercice des droits politiques	Deuxième lecture Vote final	<i>Rapporteur-e</i> Nicolas Bürgisser <i>Représentant-e du gouvernement</i> Didier Castella
2022-GC-100	Postulat	Cumul des rôles de membre du Conseil d'Etat et de membre d'entités externes	Prise en considération	<i>Auteur-s</i> Hubert Dafflon Antoinette de Weck <i>Représentant-e du gouvernement</i> Didier Castella
2023-GC-83	Election (autre)	1 membre suppléant de la Commission des affaires extérieures	Scrutin de liste	
2023-GC-84	Election (autre)	1 membre de la Commission des affaires extérieures	Scrutin de liste	

La séance est ouverte à 08 h 30.

Présence de 101 députés; absents: 9.

Sont absents avec justification: M^{mes} et MM. Laurent Dietrich, Nadine Gobet, Pierre Mauron, Luana Menoud-Baldi, Bertrand Morel, Tina Raetzo, Jean-Daniel Schumacher, Thierry Steiert et Antoinette de Weck.

M^{me} et MM. Sylvie Bonvin-Sansonnens, Romain Collaud, Olivier Curty et Philippe Demierre, conseillère et conseillers d'Etat, sont excusés.

Rapport 2023-DAEC-1

Création de places de covoiturage aux sorties des autoroutes du canton de Fribourg (Rapport sur mandat 2015-GC-66)

Représentant-e du gouvernement: **Steiert Jean-François, Directeur du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement**

Rapport/message: **17.01.2023 (BGC mars 2023, p. 782)**

Discussion

Chardonnens Jean-Daniel (UDC/SVP, BR). En préambule, le groupe de l'Union démocratique du centre regrette que le rapport en réponse à ce mandat n'arrive que huit ans plus tard. Néanmoins, nous relevons la qualité de l'étude détaillée et très explicite qui l'accompagne.

Indépendamment de l'étude, il y a la pratique et les habitudes. Pour la pratique, on ne peut que constater que la demande est très importante, comme le prouve la fréquentation sur la place de covoiturage officielle de Vulruz. On le voit très bien dans l'étude, mais aussi dans la pratique: cette place est surexploitée. Il y a donc de la demande et de l'intérêt lorsque les places de covoiturage sont officielles. Par contre, certaines places sont à officialiser, comme elles sont très justement qualifiées dans l'étude. Pas tout le monde n'ose se garer pour la journée dans l'incertitude. Tout un chacun ne sait pas sur quel terrain il s'est parké. Par exemple, est-ce que la place de covoiturage de Matran est officielle ou à officialiser? Personnellement, je ne sais pas si j'oserais me garer sur cette place pour une journée entière. J'aurais l'impression de faire du parking sauvage. Mais aussi, est-ce que cette place de covoiturage est englobée dans le projet de modification de la jonction de Matran, ou encore de la réalisation de la route Marly-Matran? Dès lors, si ce n'est pas déjà fait, il serait judicieux de mettre en place des panneaux d'informations aux abords de ces places de covoiturage officielles ou qui sont à officialiser. Pourquoi ne pas éditer des fascicules et informer par voie de presse ou de réseaux sociaux afin de promouvoir le covoiturage? Les pendulaires pourraient ainsi s'habituer à le faire en toute quiétude.

On lit dans le rapport que les places de covoiturage sont trop chères. Pour moi, il s'agit de lutter de manière concrète contre le réchauffement climatique ou la surcharge de trafic, qui devient un sérieux problème dans le canton.

Le groupe de l'Union démocratique du centre invite le Conseil d'Etat à officialiser, informer, intensifier et accélérer la création de places de covoiturage, à ne pas se cacher derrière la nouvelle loi sur la mobilité qui demande de favoriser la mobilité douce. Je rappelle que la mobilité doit être multimodale et complémentaire. Il ne faut pas mettre en confrontation ou en opposition les différents moyens de transport.

Comme déjà dit, les pendulaires issus des périphéries n'ont pas d'autre choix que d'utiliser leur voiture. Le mandat a réclamé la mise en service de places de covoiturage aux abords des autoroutes dans les cinq ans, il serait temps qu'elles se réalisent enfin.

Berset Alexandre (VEA/GB, SC). Le groupe VERT·E·S et allié·e·s a pris connaissance avec intérêt de ce rapport concernant la priorisation des actions dans le secteur de la mobilité. Nous partageons l'avis du Conseil d'Etat que les efforts doivent en effet être poursuivis dans les domaines des transports publics et de la mobilité douce, et surtout dans ces domaines-là. Toutefois, nous estimons également que l'encouragement au covoiturage dans notre canton est un outil important pour réduire les nuisances liées au trafic individuel motorisé et réduire les émissions de gaz à effet de serre. Nous précisons que se concentrer uniquement sur les sorties d'autoroute serait peu pertinent. En effet, les critères de non-concurrence avec l'offre en transports publics ou des trajets présentant une part majoritaire des transports individuels motorisés sont tout aussi importants. Nous nous réjouissons donc que l'analyse effectuée soit allée dans ce sens.

Favoriser le covoiturage est essentiel, car cela permet de couvrir le grand potentiel existant – et cela a été dit par mon collègue tout à l'heure – auprès des pendulaires pour lesquels les transports publics et la mobilité douce ne sont pas encore des options réalistes ou compétitives. En ce sens, nous ne pouvons que saluer l'établissement de l'état des lieux des places de covoiturage existantes, à améliorer ou à réaliser.

Nous encourageons également le Conseil d'Etat à accompagner le développement et la valorisation des places de covoiturage sur les sites prioritaires, et en prévoir la comptabilité avec la transition vers la mobilité électrique.

Au-delà de l'infrastructure, notre groupe aimerait souligner les non moins importantes actions à mener dans le domaine des comportements. Offrir des outils d'encouragement et d'aide au covoiturage doit être un autre axe de travail. Dans ce domaine, l'Etat peut avoir une grande influence non seulement sur les trajets pendulaires des employés de l'administration cantonale, mais également sur ceux des entreprises privées. La promotion des outils tels que frimobility.ch ou e-covoiturage.ch, mettant

en relation les usagers et usagères souhaitant covoiturer quotidiennement ou pour des grands événements ponctuels, pourrait être par exemple bénéfique.

Nous saluons le fait que selon la loi sur la mobilité, des plans de mobilité devront être réalisés pour les entreprises de plus de cinquante employés. Nous souhaitons également que l'Etat accompagne suffisamment ce processus et que les plans répondent à des exigences claires et élevées. Par ailleurs, tous les services de l'administration devraient selon nous réaliser et mettre en œuvre ces mêmes plans avec les mêmes exigences, voire davantage.

En remerciant le Conseil d'Etat pour ce rapport, le groupe VERT·E·S et allié·e·s en prend acte.

Collomb Eric (*Le Centre/Die Mitte, BR*). Je m'exprime au nom du groupe Le Centre. Mon lien d'intérêts: je suis président de la section fribourgeoise du TCS, qui milite évidemment aussi pour le covoiturage et les places de covoiturage.

Ce mandat, on l'a déposé en 2015. On est en 2023. Comme l'a dit mon collègue Chardonnens, huit ans c'est long, c'est excessif. Même si la problématique n'avait pas une importance existentielle pour le canton, je pense que huit ans pour répondre à un mandat c'est vraiment disproportionné. Mais restons positifs puisque ce rapport est de grande qualité. C'est une centaine de pages qui nous donnent tout un tas d'informations qui nous permettront vraiment de lancer une véritable politique de covoiturage dans le canton de Fribourg.

Par contre, j'ai tout de même une petite crainte et j'espère que là le Conseil d'Etat n'ira pas dans ce sens. Les auteurs de l'étude mentionnent dans les conclusions: «L'étude met en perspective des pistes à approfondir dans une étude ultérieure». Là, si on fait l'étude de l'étude, si l'étude de l'étude dure huit ans, cela va quand même nous faire seize ans depuis le dépôt du mandat... Cela risque de faire un petit peu long. J'espère vraiment que là, on va arrêter d'étudier et on va plutôt agir.

Effectivement, je pense que le covoiturage, on est tous d'accord, ça peut jouer et ça doit jouer un rôle extrêmement important dans la mobilité. C'est une pièce du puzzle. C'est comme dans le mix énergétique: on ne règle finalement pas la solution qu'avec les panneaux solaires. Il faudra certainement aussi les éoliennes – dommage que ma collègue de Weck n'est pas là –, j'en suis absolument convaincu. Effectivement, je pense que le covoiturage est un élément du puzzle, mais c'est un élément du puzzle qui est extrêmement important.

Comme l'a dit mon collègue Chardonnens, on a ces fameux plans de mobilité qu'on va mettre en œuvre dans les entreprises à partir de cinquante collaborateurs. Je pense que c'est vraiment un outil efficace... pour autant qu'on le mette en œuvre. Il y a ici vraiment un travail à faire. Evidemment, le Conseil d'Etat ne va pas mettre un policier derrière chaque société pour voir si elle a fait son plan mobilité et s'il est respecté. C'est impossible évidemment. On ne va pas faire une usine à gaz. On en a déjà parlé lors du débat de la loi sur la mobilité. Tout de même, je pense qu'il y a vraiment un outil qui doit nous permettre de réussir à plus ou moins contraindre les gens au niveau des sociétés, aussi avec des avantages pour certains collaborateurs qui covoiturent, et je suis absolument convaincu qu'on a là une belle carte à jouer. La balle est du côté des entrepreneurs, il faut bien l'admettre. Je pense qu'il faudra là peut-être quelques impulsions pour qu'on puisse véritablement mettre en place ces plans de mobilité.

Le cocktail qui doit nous permettre de réussir à mettre en place ce covoiturage, pour nous Le Centre, contient trois ingrédients:

1. Un maillage fin du réseau. En tant que mandataire, on s'est un petit peu trompés et je me mets dans le lot. Je pense qu'on a pensé régler le problème en mettant des places de covoiturage aux abords des entrées d'autoroute. Ce n'était pas une bonne idée. Le mandat allait effectivement dans ce sens-là. On voit que ces huit ans ont peut-être permis de faire différemment parce qu'on a appris en huit ans. Il faut vraiment ce maillage fin. C'est, sauf erreur, cinquante-et-une places possibles qui ont été notifiées. Il y en aura peut-être plus. Il n'y a finalement pas besoin de trente ou quarante places. C'est parfois trois ou quatre places. Il y a certaines communes qui ont des places à disposition devant les salles communales, les bâtiments communaux, qu'on pourrait éventuellement attribuer au covoiturage. Je pense donc que le premier ingrédient est un maillage fin du réseau de places.
2. Des plans de mobilité avec une promotion active. Je pense qu'il faut en faire quelque chose.
3. Des mesures d'incitation, d'encouragement. On ne pourra pas contraindre, mais inciter et encourager. Je pense qu'on ne va pas y couper.

Le groupe Le Centre remercie le Conseil d'Etat pour son travail et les auteurs du rapport aussi puisque c'est vraiment un excellent rapport.

Pour terminer, je voudrais dire: "Adieu les études et vive les réalisations concrètes et efficaces!".

Morand Jacques (*PLR/PVL/FDP/GLP, GR*). Je parle au nom du groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux. Mes liens d'intérêts: syndic de la ville de Bulle, donc directement concerné par la problématique, président du Club des communes et membre du comité de l'ACF, là où toutes les communes sont concernées par la création de places de covoiturage.

Le problème, ou respectivement la solution, de créer des places de covoiturage est une demande par mandat accepté par ce Grand Conseil en 2015 déjà. C'est un long serpent de mer qui vient de bien plus loin que 2015 et nous aimerions le voir arriver à destination avec un peu plus de volonté de la part du Conseil d'Etat. Vous l'aurez certainement compris, nous sommes déçus du rapport du Conseil d'Etat qui suit l'étude de mobilité de 2020 qui nous a été transmise, car peu de solutions sont proposées pour être directement mises en œuvre. Et ce sont des mises en œuvre que nous voulons.

Que dire encore sur le contenu du rapport du Conseil d'Etat qui est très maigre et qui accompagne cette étude? Dans ce rapport et en conclusion, on nous dit simplement de prendre acte du rapport. Mesdames et Messieurs, à notre avis ce n'est pas suffisant.

M. le Représentant du Gouvernement, dans votre rapport, on vous sent un peu sur les pattes arrières, avec une non-volonté de réaliser ou de laisser réaliser par les communes des places de covoiturage ou des parkings d'échange. Vous mettez en avant le coût de 11 000 frs la place. L'argent est à mon avis un faux problème car ces places, nous pouvons également en retirer un profit. Par contre, pour la non-concurrence avec les transports publics sur les axes bien desservis, là on vous donne vraiment raison pour le covoiturage, mais pas forcément pour la réalisation de parkings d'échange. Vous mentionnez que le système de covoiturage optimal privilégierait les points de rencontre chez les covoitureurs. Mais ce n'est pas forcément directement du covoiturage quand on passe chercher quelqu'un à la maison.

Les points sur les lieux d'emplois et d'activités, à mon avis, c'est un leurre. Quand on est arrivé, c'est un petit peu trop tard pour covoiturer. Les entreprises qui ont de la chance d'avoir des places de parc sur leur territoire, c'est bien entendu pour leurs employés, leurs clients, leurs visiteurs, et pas pour du covoiturage sauvage sur ces places d'entrepreneurs, comme nous en avons à Bulle.

J'ai dit les entreprises qui ont la chance d'avoir assez de places de parc. Pourquoi? Parce que tout le monde ne peut pas en avoir assez. Je vais vous expliquer mon cas. Il y a dix ans, j'ai mis à l'enquête un bâtiment administratif et industriel pour mon entreprise d'installation et le bureau d'ingénieurs. La réalité a été la suivante: à l'époque, j'avais cinquante-cinq collaborateurs, tous sous contrat de travail, pas de transports publics, vingt-deux véhicules d'entreprise, la location d'un tiers du bâtiment administratif à deux autres sociétés – j'avais vu un peu plus grand que la simple réalisation de mes besoins – et la location d'un tiers de la halle industrielle à une autre entreprise qui avait seize collaborateurs. Au final, le droit de réalisation des places de parc pour tous ces collaborateurs et leurs véhicules de travail a été de trente-deux places, dont une place handicapé. Donc, en tout et pour tout, trente-et-une places. C'est la réalité que nous vivons.

Alors comment est-ce donc possible, sans avoir de places de covoiturage? A mon avis, c'est un leurre de ne pas en réaliser. Nous en avons besoin, l'économie et ses collaborateurs en ont besoin. Il faut dès lors passer à l'action, créer des places de covoiturage et laisser créer aussi ces places aux communes. Nous ne voulons pas attendre sur une étude ultérieure supplémentaire comme mentionné dans les conclusions de l'étude qui nous a été soumise. Nous voulons simplement des réalisations. En tout cas, les citoyens ne sont pas tous près d'une autoroute ou près de transports publics.

Berset Christel (*PS/SP, FV*). Je n'ai pas de lien d'intérêts avec cet objet à part que je fais moi-même du covoiturage dès que je le peux.

Au nom du groupe socialiste, je remercie la DIME pour ce rapport dont nous prenons acte et qui montre que la problématique du covoiturage est débattue de longue date, et par des députés de tous bords, bien avant ce mandat dont nous parlons aujourd'hui. J'ai été tout de même surprise d'apprendre qu'il y a eu pas moins de quatre interventions parlementaires entre 2007 et 2015 à ce sujet. Mais finalement, cela n'a rien d'étonnant dans un canton où le transport motorisé individuel est l'un des plus élevés de Suisse et où les axes routiers sont régulièrement engorgés aux heures de pointe. J'imagine qu'il est arrivé à chacune et chacun d'entre nous de s'interroger, en voyant passer des files de voitures avec une seule personne au volant, s'il ne serait pas plus judicieux, quand même, que chaque voiture transporte plus qu'une personne à son bord.

L'étude commandée par la DIME à la Haute école d'ingénierie et d'architecture de Fribourg (HEIA) est très intéressante car elle ne se contente pas de répondre à la seule question des aires de covoiturage. Sa grande qualité, c'est d'aborder la question de manière globale. Dans un premier temps, elle met en évidence le potentiel de création de places de covoiturage à proximité des jonctions autoroutières comme le demande le mandat, et elle identifie au total cinquante-deux sites potentiels d'implantation de places de covoiturage.

Pourtant, à la lecture du rapport, force est de constater que, finalement, peu de places de covoiturage ont effectivement été créées jusque-là. Huit ans après l'acceptation de ce mandat, les places de covoiturage aux jonctions autoroutières de Vaulruz et de Châtel-St-Denis sont toujours en cours de réalisation ou sont même bloquées par des oppositions depuis 2017. Et ce n'est peut-être pas plus mal ainsi car le covoiturage ne devrait pas coûter si cher aux collectivités publiques et ce n'est en fait pas une question d'infrastructures. Comme le souligne à juste titre cette fameuse étude de la HEIA, la création d'aires de covoiturage aux abords des autoroutes, très coûteuses et gourmandes en terrains, n'est pas forcément la panacée. L'étude préconise plutôt de privilégier des places situées chez les covoitureurs eux-mêmes et sur les lieux d'emplois et d'activités. Il

faut donc surtout encourager des points de rencontre pour un covoiturage où les utilisatrices et utilisateurs se rendraient en transports publics, à pied ou à vélo. En plus, toujours selon l'étude, il est important de développer un véritable concept global du covoiturage, qui inclut la promotion, la communication, des plans de mobilité et un soutien aux plateformes électroniques de covoiturage.

Le groupe socialiste se réjouit en cela des avancées prochaines qui sont désormais possibles avec l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur la mobilité. Un concept global de covoiturage va non seulement être développé dans le cadre de la future stratégie globale de mobilité de la DIME, mais il va pouvoir aussi bénéficier des 21 millions qui sont attribués au Plan Climat. Ainsi, des soutiens pourront être octroyés aux communes, aux entreprises, aux diverses institutions de notre canton qui désirent renforcer le covoiturage. Et rappelons-le, avec la nouvelle LMob, les entreprises de plus de cinquante employés devront se doter de plans de mobilité.

Finalement, le fait que la mobilité combinée soit un thème du Plan directeur cantonal va aussi donner un coup de pouce au covoiturage. Des places pourront voir le jour au plus proche des habitations et des lieux de travail, et comme ces points sont accessibles par des modes de transport alternatifs à la voiture, c'est encore bien meilleur pour le climat. D'ailleurs, en ce qui concerne le climat, si nous voulons faire un pas de géant pour réduire notre empreinte carbone liée aux transports, il est juste, comme le préconise le rapport, de privilégier une stratégie de mobilité qui fait la part belle aux transports publics et à la mobilité douce, avec le covoiturage comme mesure complémentaire.

En conclusion, même s'il regrette que ce thème qui est à l'agenda politique depuis longtemps n'ait pas pu profiter de ce mandat pour progresser plus concrètement, notre groupe se réjouit de constater aujourd'hui que, grâce à la LMob, au Plan Climat et au Plan directeur cantonal – et malheureusement encore sans loi sur le climat, mais j'ai bon espoir –, les bases légales sont désormais solides pour aller de l'avant avec un concept de covoiturage global qui sera certainement plus à même de le promouvoir et de le développer que la seule création d'aires de covoiturage aux abords des autoroutes.

Bapst Pierre-Alain (PLR/PVL/FDP/GLP, SC). Je prends la parole à titre individuel et je n'ai aucun lien d'intérêts à déclarer si ce n'est d'être un utilisateur fréquent des différentes solutions de covoiturage, encore hier après-midi du côté de Vaulruz et ce matin avec mon collègue Claude Brodard.

Je me sens en décalage avec les propos de mon collègue Collomb qui, par deux fois, a qualifié ce rapport de très bon. De mon point de vue, ce rapport de cinq pages, qui n'en contient en réalité que trois de textes, répond de manière très superficielle à un mandat déposé en 2015 par dix députés qui ont demandé de créer des places de covoiturage aux entrées des autoroutes dans un délai de cinq ans. Nous voilà huit ans plus tard avec un rapport dans lequel, sous point 3.2, on nous cite les projets en cours de réalisation aux entrées autoroutières de Vaulruz et de Châtel-St-Denis. Pour le reste, il faudra attendre la stratégie de mobilité qui devrait arriver prochainement avec son concept de covoiturage complémentaire aux transports publics. Pas un mot sur frimobility.ch par exemple.

M. le Représentant du Conseil d'Etat, vous avez devant vous un député déçu. Je n'attends pas de compassion, mais de vraies propositions pour améliorer la situation du covoiturage dans notre canton qui, dans plusieurs régions, ressemble à un vrai parcours du combattant.

L'exemple de Matran a été cité. J'en citerai un autre, qui me chagrine particulièrement: celui de la place de covoiturage, ou du parking, de Granges-Paccot que j'utilise régulièrement. En effet, la sécurité pour les piétons venant covoiturer, ceux qui auraient la bonne idée de prendre la ligne 1 des TPF arrêt Portes-de-Fribourg, est très mauvaise. Oui, le covoiturage se fait dans les deux sens, de la périphérie vers les zones urbaines, mais aussi des zones urbaines vers la campagne et les Préalpes, notamment pour les loisirs. La place de covoiturage de Granges-Paccot est un bricolage hasardeux, réalisé sur l'ancienne route de la Sonnaz et cela dure depuis plus de dix ans – j'ai envie de dire presque vingt ans. Bien sûr, l'automobiliste qui roule en voiture avec un moteur électrique ou thermique et qui aurait malheureusement oublié de mettre son disque bleu, la police intercommunale n'oubliera pas de lui glisser une contravention sur son pare-brise. Est-ce un exemple pour encourager le covoiturage?

Après ce constat amer, je pense à une question: quelles mesures concrètes va prendre l'Etat employeur pour favoriser le covoiturage des collaborateurs afin de favoriser le désengorgement du centre-ville? En effet, pas besoin d'études pour constater que lors des périodes de vacances scolaires, la situation en ville de Fribourg est beaucoup plus fluide. Je ne pense pas que ce sont les élèves qui sont responsables de la saturation de nos infrastructures routières. Je suis bien conscient que les problèmes de circulation en ville ne vont pas se régler avec des places de covoiturage, mais si chacun fait un bout du chemin, je suis convaincu qu'il est possible d'améliorer la situation pour le bien de tous et, bien sûr, de l'environnement.

Wicht Jean-Daniel (PLR/PVL/FDP/GLP, SC). J'aimerais partager une expérience. Avec la Fédération fribourgeoise des entrepreneurs que je dirige encore pour une semaine, nous avons fait, à sept ans d'intervalle, un bilan carbone de nos infrastructures d'il y a dix ans et de celles que nous avons inaugurées l'année passée à Courtaman: bâtiments trois fois plus grands et grosse diminution de notre bilan carbone. C'est très positif parce qu'on a utilisé les nouvelles technologies

pour construire nos bâtiments. Et puis, ce bilan carbone montre que près de 40 % de nos émissions carbone sont dues aux déplacements de mes vingt collaborateurs.

Je crois qu'il est donc aujourd'hui urgent d'agir, de faire bien entendu des places de covoiturage, des parkings d'échanges et de favoriser les transports publics si on veut avancer par rapport à la problématique du climat.

Collomb Eric (*Le Centre/Die Mitte, BR*). Cher collègue Bapst, je vous rassure, on n'est pas du tout en décalage et je suis complètement d'accord avec vous. Si on parle du rapport de cinq pages, c'est vrai que c'est extrêmement maigre. Je parlais du rapport de cent pages qui est de grande qualité. Ce rapport de cent pages, je l'ai vraiment lu et il y a quelque chose à prendre là-dedans. Il y a aussi beaucoup de théorie, mais je pense que nous avons un outil qui peut nous permettre d'aller dans une véritable politique de covoiturage. Mais effectivement, le rapport du Conseil d'Etat est très maigre, nous sommes d'accord M. le Député Bapst.

Bonny David (*PS/SP, SC*). Mes liens d'intérêts: je suis syndic d'une commune où, en effet, l'automobile est beaucoup utilisée et c'est avec une grande satisfaction que je constate qu'on va aller de l'avant pour des places de covoiturage. On a également la loi sur la mobilité qui va nous permettre d'aller de l'avant.

Par contre, je regrette lorsqu'on dit que l'on est déçu – je cite Pierre-Alain Bapst. On essaie de décarboner, de réduire le CO₂ – et le covoiturage est une piste – et on repousse la loi sur le climat. Je regrette tout cela.

Remy-Ruffieux Annick (*Le Centre/Die Mitte, GR*). Je prends la parole en mon nom personnel.

Vous l'avez lu dans les médias il y a quelques jours, Bulle est en plein développement. Toutefois, aucune place de covoiturage officielle n'y existe et un développement éventuel est en onzième priorité. Ceci me laisse absolument surprise, voire pantoise. Je vais, comme mes collègues, dire qu'on attend des actes et qu'il faut prévoir certaines priorités pour cette région en plein développement.

Pasquier Nicolas (*VEA/GB, GR*). Je suis obligé de réagir aux propos de ma collègue de la Jogne, M^{me} Ruffieux. Le but des infrastructures qui ont été développées à Bulle n'est pas forcément d'accueillir tous les habitants de la Gruyère qui veulent prendre le train ou covoiturer en direction de la capitale cantonale ou d'autres lieux de Suisse romande. On a développé des infrastructures ferroviaires, à Broc notamment, et il y a des opportunités d'installer des infrastructures de covoiturage aussi ailleurs dans le district de la Gruyère et d'accueillir à Bulle les personnes qui y viennent effectivement, avec des parkings en ouvrage.

Steiert Jean-François, Directeur du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement. Merci Mesdames et Messieurs les Député-e-s pour vos différents commentaires.

Merci aux représentants des groupes de l'Union démocratique du centre, du Centre, des VERT·E·S et allié·e·s et socialiste d'avoir soutenu le rapport et d'avoir accueilli avec intérêt le rapport de la HEIA d'une part, et le rapport complémentaire du Conseil d'Etat, qui résume simplement les choses. Pour reprendre les propos du député Collomb, si on a un rapport d'une Haute école de cent pages, on ne va réécrire cent pages de plus. On résume les choses. Vous constaterez par ailleurs qu'un certain nombre de recommandations du rapport HEIA sont repris d'ores et déjà dans la loi, respectivement le règlement, sur la mobilité comme l'a d'ailleurs relevé le député Collomb à juste titre.

Je salue également les propos des différents représentants du groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux qui se sont, contrairement aux autres groupes, exprimés à de voix multiples, sans doute pour compenser un peu les effets du reflux de la loi sur le climat comme le dit le député Bonny. Ce n'est cependant pas à moi de juger ce genre de propos.

Ceci étant dit, nous avons un constat assez intéressant dans le canton de Fribourg. Nous avons en moyenne dans une voiture qui entre en ville de Fribourg 1,1 personne. Nous avons parallèlement à cela des bouchons. Quand, dans un bouchon, vous enlevez une voiture sur dix, vous n'avez plus de bouchons, les spécialistes en circulation le disent. L'idée est que si on passe de 1,1 à 1,21 personne par voiture, pour être mathématiquement précis, on enlève un peu près le nombre de voitures qu'il faut pour qu'il n'y ait plus de bouchons. Cela ne paraît pas très révolutionnaire de passer de 1,1 à 1,2, mais cela ne demande pas si peu que cela. C'est pour cela que je trouve le rapport de la HEIA intéressant – et je l'ai lu avec intérêt –, car il remet en question des certitudes qu'on avait sans doute tous, et pas seulement vous M. le Député Collomb. Je pensais aussi un peu comme vous il y a dix ans sur cet élément précis. C'est la raison pour laquelle ce rapport constate aujourd'hui que ce n'est effectivement pas la piste principale. On est sur beaucoup plus de petites choses que sur des tout grands jets. C'est dans ce sens-là que l'on va travailler. Cela signifie aussi, et c'est l'une des raisons de ne pas l'avoir publié tout de suite, qu'il faut pour clarifier qui fait quoi quand on fait beaucoup de petites choses – une cinquantaine dans le canton. Le canton va devoir en faire certaines, les communes d'autres, et nous avons d'ores et déjà des privés qui se sont adressés à nous pour parler de l'usage combiné. Cela veut dire que vous avez des entreprises privées qui mettent à disposition de la place le jour pour des gens qui viennent travailler et qui se disent que c'est quand même bête que ma place reste vide le soir quand il y a d'autres gens qui voudraient venir en ville et laisser leur voiture là. Cela ne concerne pas que le covoiturage. Cela concerne aussi la

mobilité combinée, c'est-à-dire des gens qui viennent en voiture et qui finissent à pied, des gens qui se mettent ensemble, qui vont vers une gare. On est sur quelque chose de relativement complexe.

La loi sur la mobilité permet de clarifier d'une part le rôle de qui fait quoi, d'autre part de clarifier clairement qui paie quoi – c'est une deuxième chose importante avant de donner de bons conseils à tout le monde – et troisièmement, cela a été évoqué par plusieurs députés, elle évoque la question des plans de mobilité qui sont un élément central aussi pour le covoiturage. Si on veut que les gens utilisent les voitures ensemble, les plans de mobilité sont des éléments clés. La loi sur la mobilité a donné lieu à des débats relativement intenses en commission et en plénum sur jusqu'où on veut aller en terme d'incitation et en terme de contraintes pour des plans de mobilité. Nous avons choisi une voie intermédiaire de *soft law* qui part du fait qu'une entreprise ou une commune qui fait un mauvais plan de mobilité a un problème de communication et de réputation, et va donc par le contrôle informel faire des choses dont on peut estimer être de qualité. Le Grand Conseil a misé là-dessus. C'est un élément clé pour la mise en place des éléments de covoiturage. Nous avons un certain nombre de places à réaliser. Deux sont faites dans le canton. Nous avons des projets en plus.

Je salue les différentes remarques du député Chardonnens que je peux suivre. Il y a un certain nombre de choses qui doivent être réalisées, d'autres doivent simplement être régularisées à des endroits qui existent, avec parfois peut-être des constructions supplémentaires pour sécuriser les choses.

Nous n'avons pas prévu, pour rassurer le député Collomb et d'autres, une nouvelle étude complémentaire à celle de la HEIA mais, dans le cadre des concepts de mobilité prévus par la loi, une répartition sur le territoire, c'est-à-dire où est-ce qu'on va les faire, qui les fait, et ensuite chacun va devoir faire ses devoirs. La petite guerre entre communes et canton ne me semble pas extrêmement intelligente, M. le Syndic de Bulle, dans la mesure où, comme l'ont indiqué plusieurs, la ville de Bulle n'a pas encore de places de covoiturage. J'entends que la commune de Bulle a des voix divergentes, ici au Grand Conseil, sur la nécessité de faire de telles places. Ce n'est pas moi qui vais faire l'arbitre entre le syndic et son conseiller communal. Vous entendez bien que chacun fait ici son travail. Pour ma part, je peux tout à fait imaginer un certain nombre de places de ce type sur la commune de Bulle. A priori, pour ces places qui ne sont pas proches des autoroutes mais qui ont d'autres fonctionnalités, ce sont plutôt les communes qui sont compétentes et le canton vous soutiendra volontiers en termes d'aménagement si vous souhaitez faire des efforts dans ce sens.

Petite correction, si vous permettez M. le Syndic de Bulle. Penser que lorsqu'une personne va en chercher une autre et qu'ensuite il y a deux personnes dans une voiture n'est pas du covoiturage, vous n'êtes pas tout à fait dans le tir de ce qui se discute actuellement dans toute la Suisse. Le covoiturage est simplement plusieurs personnes qui partagent une voiture pour faire quelque chose ensemble. Cela ne nécessite pas nécessairement qu'ils doivent chacun arriver avec une voiture à un endroit précis, où on laisse une voiture et on part avec l'une des deux. Il y a toute une série de modèles différents. Si vous avez bien lu le rapport de la HEIA, vous voyez qu'il y a différents modèles qui existent, pourvu qu'il y ait plusieurs personnes dans une voiture. Si l'une va chercher l'autre, c'est tout aussi efficace que si elles se retrouvent sur une place à quelque part. Je serai donc un peu moins catégorique que vous sur ces éléments-là.

En termes d'exemplarité de l'Etat, nous avons un principe de plans de mobilités qui existe. Nous avons un premier plan de mobilité générique qui a été fait pour l'administration, les différents bureaux de pratiquement toutes les Directions qui se trouvent dans le quartier du Bourg. Nous avons dans le quartier du Bourg un taux d'utilisation de voitures des membres de l'administration cantonale qui est extrêmement bas, aussi en pilotant le nombre de places de parc qui sont utilisées. J'habite, pour vous donner quelques exemples, un endroit où jusqu'il y a deux ans environ, les voitures venaient parquer toute la journée, le long de l'Avenue Général-Guisan en face de la caserne de la Poya. Entre-temps, la ville a changé un peu sa politique. Les voitures qui venaient étaient là pendant l'année scolaire mais pas en dehors. C'étaient essentiellement des apprentis qui venaient à l'Ecole professionnelle et non des fonctionnaires de l'Etat, qui vont ailleurs. Ceci pour corriger les préjugés qui ont été donnés par un autre député du groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux.

Je crois avoir répondu en gros aux soucis de M. le Député Chardonnens. Un élément encore peut-être: il n'y a pas de volonté de jouer les uns contre les autres. Nous sommes dans un canton avec des parties urbaines et rurales. On aura toujours des gens qui utilisent différents modes de déplacement. La politique du canton, et c'est aussi celle de la loi sur la mobilité, est de prioriser la mobilité publique et douce là où c'est faisable. Cela permet aussi, si les gens viennent de Villars-sur-Glâne à Fribourg en transports publics, d'avoir moins de voitures des gens proches qui bouchent la route pour les gens qui viennent de régions où, ma foi, on n'arrivera jamais à offrir des transports publics efficaces. On doit travailler avec cette complémentarité dans l'intérêt de tout le monde. C'est pour cela aussi que lorsqu'on investit sur le centre-ville ou sur l'agglomération de Bulle ou sur les centres régionaux pour des infrastructures qui permettent de faciliter les transports, cela ne profite pas seulement aux gens qui habitent là. Cela profite des fois même plus aux gens qui viennent de plus loin et qui eux sont pris dans les bouchons aujourd'hui.

Je remercie M^{me} la Députée Berset pour son soutien et aussi pour l'encouragement des plans de mobilité qui font partie des éléments sur lesquels nous travaillons, tout comme l'élément du prix des places de parc, notamment pour les membres de l'administration.

Je crois avoir fait le tour des différentes remarques qui ont été faites, et je vous remercie pour votre attention. Je suis convaincu que nous réaliserons ensemble, canton et communes, un certain nombre d'infrastructures, y compris avec les privés – il y a un vrai intérêt de la part des grandes entreprises privées de pouvoir partager les infrastructures nécessaires. Et en parallèle avec cela, pour reprendre en toute fin les propos du député Wicht, développer une vision globale avec un encouragement des transports publics, de la mobilité douce et de la mobilité combinée, dont les places de covoiturage sont une petite pièce du puzzle.

> Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

Décret 2022-DFIN-74

Décret relatif aux crédits supplémentaires compensés du budget de l'Etat de Fribourg pour l'année 2022

Rapporteur-e:	Brodard Claude (PLR/PVL/FDP/GLP, SC)
Représentant-e du gouvernement:	Siggen Jean-Pierre, Directeur des finances
Rapport/message:	24.01.2023 (BGC mars 2023, p. 740)
Préavis de la commission:	08.03.2023 (BGC mars 2023, p. 756)

Entrée en matière

Brodard Claude (PLR/PVL/FDP/GLP, SC). Les membres de la Commission des finances et de gestion ont examiné le 8 mars dernier le traditionnel décret relatif aux crédits supplémentaires compensés du budget de l'Etat de Fribourg pour l'année 2022 et le message y relatif. Nous remercions M. le conseiller d'Etat Jean-Pierre Siggen et les représentants de l'Administration des finances pour nous avoir fourni toutes les informations nécessaires.

Au total, pour l'exercice 2022, 58 crédits de paiements supplémentaires ont été ouverts pour la somme cumulée de 20 540 860 frs. Qu'on se le dise d'emblée, tant le nombre d'arrêtés que le montant total des crédits sont supérieurs à la moyenne des années antérieures. En pages 6 et 7 du message, vous pourrez prendre connaissance d'un tableau intéressant qui récapitule ces éléments depuis l'année 2002.

Sur les 58 arrêtés, 6 d'entre eux totalisent presque 60% des crédits supplémentaires. Il s'agit notamment des hospitalisations hors canton, des débours pénaux du Ministère public, de certaines dépenses dans le domaine des transports publics et de contributions pour la fréquentation d'écoles hors du canton. La Commission des finances et de gestion s'est préoccupée de l'augmentation significative des coûts à charge de la collectivité qui résultent du pouvoir judiciaire. Ce phénomène s'explique par plusieurs éléments, à savoir une fluctuation inhérente aux types de dossiers traités, une augmentation des affaires, une complexification de celles-ci, davantage de personnes avec des situations précaires et, il faut le dire, un recours toujours plus fréquent aux avocats.

Le nombre d'arrêtés en hausse suscite aussi une certaine interrogation. Nous suivons cette tendance et le bien-fondé de ces dépassements lors de nos visites au sein des Directions de l'Etat. Alors que la règle ordinaire demande à ce que les crédits supplémentaires soient compensés par des réductions de charges, le message prévoit une compensation de deux crédits par une augmentation des revenus. Il s'agit de deux crédits totalisant près de 4,5 millions et résultant de dépenses liées découlant de la législation fédérale ou de concordats intercantonaux. Selon l'article 35 al. 2^{bis} de la loi sur les finances de l'Etat, il est admis de compenser ces dépassements par des augmentations de revenus. Dans le cas d'espèces, ceux-ci proviennent de la fiscalité des personnes morales pour l'impôt sur le bénéficiaire. Après avoir pu examiner les arrêtés détaillés et après avoir pu débattre de ce décret en séance plénière, la Commission des finances et de gestion vous recommande à une très forte majorité d'entrer en matière et de l'accepter.

Siggen Jean-Pierre, Directeur des finances. M. le Rapporteur a donné presque tous les éléments concrets. Je voulais juste rappeler que nous, nous remettons légalement le budget le 15 septembre au Grand Conseil pour travail et étude. Donc vous pouvez facilement imaginer que pendant toute la période qui suit, il y aura des petites différences.

Les éléments relevés – notamment la quantité de crédits supplémentaires compensés, à 58, au-dessus de la moyenne –, il faut les mettre en relation avec l'augmentation des dépenses totales. Lorsqu'on fait ce rapport, on arrive à finalement 0,53 %

de la totalité des dépenses qui fait objet d'une demande de crédits supplémentaires compensés et on est là en-dessous de la moyenne des dernières années, moyenne qui se situe à 0,64 %.

Permettez-moi aussi de relever que l'année 2022 a été évidemment pleine de surprises, des bonnes et des mauvaises, et que celles-ci ne se traduisent pas forcément en crédits supplémentaires. Prenez ceux qui concernaient encore le COVID: nous avons une réserve et c'est là-dedans que nous avons puisé, si bien que dans les crédits supplémentaires, il n'y a qu'un montant très, très peu important de 200 000 frs qui a été fait à ce titre. Et puis évidemment l'année passée, c'était l'apparition de cette guerre en Ukraine ainsi que des conséquences en termes d'énergie qui se sont produites. Là aussi on a eu des dépassements, on en retrouve, mais de manière très limitée, pour un million dans les crédits supplémentaires.

Une part importante des coûts supplémentaires générés, notamment dans le domaine de l'asile, ont été complètement couverts par le soutien de la Confédération. Là encore il n'était pas nécessaire d'intervenir sous cet angle. Puis enfin, pour les charges liées et les crédits supplémentaires liés à des charges liées qui permettent de prendre finalement sur une recette que sur une dépense, c'est l'*ultima ratio*. Mais une Direction comme c'est le cas cette année, la DFAC, a pu compenser de telles augmentations avec d'autres diminutions au sein de la Direction sans recourir à cet article 35 al. 2^{bis} de la loi sur les finances qui permet de passer par des augmentations de recettes. Voilà, M^{me} la Présidente, les compléments que je voulais apporter.

Boschung Bruno (*Le Centre /Die Mitte, SE*). Wie üblich in der März-Session haben wir dieses Dekret auf dem Tisch. Es geht um diese kompensierten Zusatzkredite, die im verflossenen Jahr gesprochen wurden und auch kompensiert wurden - alle Jahre wieder und auch mit den üblichen Verdächtigen, die wir auf der Auflistung finden. Wir haben zwar neue Sachen, die dazugekommen sind mit der unentgeltlichen Rechtspflege, was wir in den Vorjahren nicht gekannt haben. Damit werden wir uns damit in der Finanz- und Geschäftsprüfungskommission noch befassen. Wir haben aber auch die üblichen Verdächtigen wie die ausserkantonalen Spitalaufenthalte, die auch dieses Mal wieder mit rund 3,5 Millionen Franken zusätzlich kompensiert werden müssen.

Herr Staatsrat Siggen hat gesagt, es sei nicht so einfach, wenn man bereits im September die ganzen Budgetdiskussionen abschliessen müsse, das sehen wir in unserer Fraktion auch so. Es ist völlig normal, dass es da in einigen Posten gewisse Verwerfungen gibt, dafür haben wir ja auch dieses System, das es zulässt, dass man im Nachgang diese Kompensationen machen kann. Diese wurden ja korrekt gemacht, und das ist heute unsere prioritäre Aufgabe, zu sagen: ok, es wurde alles korrekt nach dem Gesetz gemacht mit diesen Kompensationen, das hat auch der Präsident der Kommission bereits gesagt.

Ich komme zurück auf die üblichen Verdächtigen, die eigentlich nichts damit zu tun haben, ob man im September ist oder später, nehmen wir wieder das Beispiel der ausserkantonalen Spitalaufenthalte: 3,5 Millionen Franken - das kann man eigentlich schon vorher abschätzen, und wir haben diesen Posten seit Jahren immer drauf, und es stellt sich hier die Frage: sollten wir nicht bereits in der ursprünglichen, in der Basisbudgetberatung, in der Basisbudgetfestlegung, diese Realitäten, mit denen wir jedes Jahr wieder konfrontiert werden, berücksichtigen, um in der Budgetphase ein bisschen ehrlicher zu sein?

Sonst haben wir keine Bemerkungen. Es wurde vom Präsidenten gesagt, dass jetzt im Zuge der Direktionsbesuche durch die Mitglieder der Finanz- und Geschäftsprüfungskommission in den einzelnen Direktionen die einzelnen Punkte besprochen werden: wie kam es dazu, wie könnten wir das für die Zukunft ändern, etc.? Das können wir von der Fraktion Die Mitte sehr gut unterstützen, wir werden heute diesem Dekret einstimmig zustimmen.

Peiry Stéphane (*UDC/SVP, FV*). Comme vient de le relever mon préopinant le député Boschung, les crédits supplémentaires compensés sont chaque année au menu de la session de mars. Le groupe de l'Union démocratique du centre a pris connaissance du message, mais s'interroge néanmoins sur les observations suivantes: premièrement, des crédits supplémentaires, le député Boschung l'a aussi relevé, reviennent systématiquement chaque année, à l'instar des hospitalisations hors canton. Pour quelle raison on ne corrige pas au fil des ans le budget ordinaire qui nous est soumis chaque année en novembre en tenant compte de l'évolution des hospitalisations hors canton, année après année? Cela donne toujours l'impression qu'on tire le budget vers le bas pour l'équilibrer, puis on nous fait passer la pilule, si j'ose cette expression, via l'outil des crédits supplémentaires compensés, 18 mois plus tard. Deuxième point qui surprend cette année, c'est l'explosion des frais d'assistance judiciaire et des débours pénaux. Nous prenons bonne note que le Conseil d'Etat a lancé des réflexions pour accélérer la récupération de l'assistance judiciaire et nous l'encourageons vivement dans cette voie. Troisièmement, et même si la loi le permet comme l'a relevé M. le Représentant du Gouvernement, nous sommes pour notre part toujours dubitatifs sur la compensation par l'augmentation des recettes, surtout pour une dépense de 4 millions, qui en fait ne représente que 0,1 % d'un budget de 4 milliards.

Enfin, quatrième et dernière observation, c'est le nombre d'arrêtés, 58 au total. Le montant global de 20 millions, lui, se situe dans la moyenne de ces 20 dernières années, mais le nombre de 58 crédits supplémentaires interpelle. Rappelons que l'outil des crédits compensés est sensé porter sur des dépenses imprévisibles, urgentes et indispensables. Un crédit comme, par exemple, le nettoyage de l'Hôtel cantonal ne rentre manifestement pas dans cette catégorie. Le crédit supplémentaire

compensé ne doit pas devenir un outil ou une mesure de facilité pour certains services et nous invitons la Direction des finances à refuser, à l'avenir, des requêtes qui ne répondent pas à ces critères.

Avec ces considérations, le groupe de l'Union démocratique du centre vous invite à entrer en matière sur ce décret.

Freiburghaus Andreas (PLR/PVL/FDP/GLP, SE). Ich habe keine Interessenbindungen in dieser Angelegenheit, ausser, dass ich wie alle meine Vorredner Mitglied der Finanz- und Geschäftsprüfungskommission bin. Die Freisinnig-Demokratische und Grünliberale Fraktion stellt fest, dass zwar in der Anzahl signifikant mehr Nachtragskreditbeschlüsse als in den Vorjahren durch den Staatsrat gefällt werden mussten, dass der Betrag von gut 20,5 Millionen Franken jedoch nicht aussergewöhnlich ist. Wie bereits Kollege Boschung erwähnt hat, haben wir gewisse grosse Posten, die alle Jahre wiederkommen, einerseits die ausserkantonalen Spitalaufenthalte, aber auch den Besuch von ausserkantonalen Bildungsstätten. Zudem stiegen im letzten Jahr auch die Beiträge an den Bahninfrastrukturfonds. Die gestiegenen Energiepreise schlagen sich sowohl in der Abgeltung der Betriebskosten der Freiburger Verkehrsbetriebe wie auch in den staatlichen Unterhaltsbetrieben nieder. Erhöht fallen ebenfalls die Heizkosten der staatlichen Gebäude aus. Erstaunt sind wir wie die anderen Fraktionen über den Nachtragskredit von 2,8 Millionen Franken im Bereich der richterlichen Behörde.

Die Freisinnig-Demokratische und Grünliberale Fraktion dankt dem Staatsrat für die Transparenz in der Botschaft und wird dem Dekret einstimmig zustimmen.

Jaquier Armand (PS/SP, GL). Mes liens d'intérêts: je suis membre de la CFG, et j'en relève un autre, compte tenu d'un élément que j'évoquerai plus tard, je suis membre du Conseil de fondation de Handicap-Glâne.

Vingt millions, c'est un peu dans l'ordre des choses, c'est un peu plus que la moyenne. Notre rapporteur nous a expliqué les tenants légaux: ces compensations sont prévues par la loi.

Le groupe socialiste aussi relevé la question des frais judiciaires. On a posé la question en CFG, et il a notamment été relevé que c'était assez difficile de pouvoir les budgéter précisément, dans la mesure où ça dépend des décisions de justice et de l'avancée des dossiers en justice. Mais il a été demandé d'avoir un certain suivi.

Je relèverai un autre point qui concerne les subventions cantonales pour les personnes handicapées adultes dans les institutions hors canton. On constate que là, il y a un supplément de 1 750 000 frs et en lisant le document, on constate qu'il est compensé par une diminution équivalente des dépenses dans les institutions pour les personnes handicapées du canton, dont le budget n'est pas atteint. Cela nous laisse interrogatifs. C'est surprenant. Pourrait-on imaginer, ça semble être plus concret, favoriser les institutions du canton avant de faire un placement hors canton et on sait qu'elles ont les capacités d'absorber ces situations particulières?

Le groupe socialiste approuvera ce crédit complémentaire de 20 540 860 frs. Probablement que l'un ou l'autre de mes collègues interviendra sur des objets plus spécifiques.

Ingold François (VEA/GB, FV). Mon lien d'intérêts: je suis membre de la Commission des finances et de gestion.

Le groupe VERT·E·S et allié·e·s entre en matière sur le décret relatif aux crédits supplémentaires compensés du budget de l'Etat de Fribourg pour l'année 2022. Au niveau du pourcentage, par rapport aux dépenses totales, nous sommes dans la moyenne supérieure des dernières années, hors 2020 et 2015 qui étaient quand même des années un petit peu particulières. Il y a néanmoins des années où ces crédits supplémentaires étaient moins élevés. Mais il est vrai que de prévoir des dépenses pour ces années-là, pour l'année 2022 avec les années de référence 2020 et 2021, n'est pas une mince affaire surtout si on vise à prévoir l'imprévisible, l'urgent et l'indispensable. Le groupe VERT·E·S et allié·e·s soutient donc, à la presque unanimité, ce décret.

A la presque unanimité, car il n'y a rien à combattre, le principe est ancré dans l'article 35 de la loi sur les finances de l'Etat et, comme son nom l'indique, ces crédits supplémentaires sont compensés. Budgétairement, nous avons donc une opération blanche.

A la presque unanimité, car les positions augmentées répondent à la logique de l'indispensable. Dans le premier alinéa de l'article 35, il est noté que les dépenses doivent justement être imprévisibles, urgentes et indispensables. Imprévisibles, ok. Urgentes, pas toujours, mais bon, c'est une question parfois de point de vue.

A la presque unanimité, car ce décret démontre un certain malaise de la population avec le Service de la santé cantonal et là, je rejoins ce qu'ont dit mes collègues Peiry, Boschung et Freiburghaus: pour moi on peut difficilement prévoir quelque chose qu'on ne maîtrise plus et pour moi, ces montants s'emballent complètement et ça devient vraiment très préoccupant.

A la presque unanimité, parce que trouver des compensations dans d'autres Directions, je ne dis pas que je suis contre, mais comme je sais que M. le Représentant du Gouvernement n'est pas forcément pour, ça m'ennuie un peu. Surtout après l'épreuve du budget 2023 où il nous a été reproché de faire la même chose. Alors, je ne dis pas qu'on ne doit pas le faire, je dis juste qu'on nous a reproché de le faire pour des questions d'orthodoxie comptable. Donc je me permets ici quelques

exemples, si vous êtes d'accord. On compense par exemple les frais d'assistance judiciaire de la Justice de paix du cercle de la Veveyse en puisant dans les subventions cantonales aux communes pour l'aide sociale des étrangers domiciliés dans le canton, qui se trouvent au Service de l'action sociale, à la DSAS. On compense par exemple les cours d'instruction des moniteurs Jeunesse & Sport avec les subventions cantonales aux communes pour l'aide sociale des confédérés domiciliés dans le canton, qui se trouvent toujours au Service de l'action sociale, à la DSAS. On compense par exemple les achats de mobilier de la Police cantonale avec les débours pénaux. Je ne dis pas qu'on ne peut pas le faire, mais la logique comptable n'est pas tout à fait évidente. Un tour de passe-passe, c'est également de compenser les contributions pour les hospitalisations hors canton avec une augmentation de l'impôt sur le bénéfice des personnes morales. C'est légal, mais voilà... De nouveau, je ne dis pas qu'on ne peut pas le faire, je dis juste que si on peut gonfler les impôts pour équilibrer le budget des hospitalisations hors canton, compenser du mobilier avec des débours pénaux ou de l'assistance judiciaire avec de l'aide sociale, moi je pense que techniquement, on peut aller chercher dans le budget du SITel pour augmenter les aides allouées à la création artistique. Enfin, je dis ça, je ne dis rien.

A la presque unanimité, car ces compensations interpellent. L'Administration des finances puise, tel les députés dans les comptes du SITel, dans des rubriques qui me semblent parfois sensibles: 600 000 frs dans les subventions cantonales pour personnes handicapées; 146 000 frs dans les avances de pensions alimentaires; presque 800 000 frs dans les allocations familiales cantonales en faveur des personnes sans activité lucrative; 25 000 frs au SEJ pour les surveillances des placements; 700 000 frs pour les subventions cantonales aux communes pour l'aide sociale; 10 000 frs de moins pour l'aumônier de Bellechasse; 15 000 frs de moins pour des équipements de loisirs, toujours à Bellechasse; 85 000 frs de moins pour les visites à des apprentis. Alors j'entends bien que cet argent n'est pas dépensé, mais je me pose juste la question de savoir pourquoi? Pourquoi y a-t-il ces diminutions dans les prestations, et pourquoi celles-ci en particulier? Est-ce qu'il y a besoin de moins? Est-ce qu'il y a moins d'apprentis? Moins de personnes en détention? Moins d'enfants placés? Moins de divorces? Ou y a-t-il moins de prestations offertes aux plus vulnérables, aux enfants, aux apprentis, aux personnes en détention, parce qu'il faut se serrer la ceinture et parce que le Conseil d'Etat n'ose pas, lui, puiser dans les caisses du SITel, pour des questions d'orthodoxie comptable toujours?

La majorité du groupe VERT·E·S et alli·e·s soutiendra ce décret. Pour ma part, comme je ne trouve pas de réponses convaincantes à mes questions, je m'abstiendrai.

Zurich Simon (PS/SP, FV). Je souhaiterais faire une brève intervention sur les hospitalisations hors canton. J'ai été relativement surpris de voir une telle augmentation pour la part de financement des cliniques privées hors canton. On a une augmentation, avec ces crédits budgétaires, de plus de 10 % qui va à des cliniques privées, hors du canton de Fribourg. Il y a quelque temps, on a reçu de l'HFR un communiqué dans lequel on pouvait lire qu'il avait enregistré en 2022 des pertes de recettes de 10 millions, dues à des durées d'hospitalisation qui se sont prolongées car il n'y a pas suffisamment de lits dans certains EMS. J'aurais espéré voir, dans ces crédits supplémentaires, une telle compensation. Mais non, ce n'est pas le cas. Alors, évidemment on doit faire face à nos obligations et payer ces hospitalisations hors canton, mais je pense qu'il en va de la confiance de la population dans l'hôpital public, il en va de la confiance du personnel, de la motivation du personnel, de voir un soutien fort de l'Etat de Fribourg à l'HFR. J'espère donc vivement que le Conseil d'Etat prendra ses responsabilités financières, compensera ces pertes de recettes et soutiendra l'HFR sur les autres dépenses, conséquences auxquelles il va faire face ces prochaines années.

Siggen Jean-Pierre, Directeur des finances. Tout d'abord, je remercie tous les intervenants. Je me permets de reprendre quelques éléments pour répondre aux questions qui ont été posées.

Evidemment que les rubriques récurrentes, qui reviennent dans les crédits supplémentaires, ce sont précisément celles pour lesquelles nous avons le plus de difficultés à faire des estimations. J'ai moi-même, à l'époque en étant à l'ancienne DICS, eu l'occasion de le vérifier maintes fois, avec le nombre d'étudiants – par exemple les universitaires fribourgeois dans les autres cantons. On fait tout un travail d'estimation, on prend les trois dernières années, on fait des moyennes, on s'adresse aux établissements universitaires pour qu'ils nous donnent déjà des préinscriptions, etc. Et néanmoins, année après année, vous êtes à côté de la quantité réelle d'étudiants fribourgeois qui pensent aller ailleurs. Donc c'est très difficile de faire ces estimations. Pour la petite histoire, si vous prenez ces crédits supplémentaires qui vous sont soumis, eh bien les étudiants fribourgeois dans les autres Universités ont été moins nombreux cette année qu'ils ne l'avaient été les précédentes, avec tout ce qu'on peut imaginer pour prévoir la chose. En revanche, le nombre d'étudiants fribourgeois dans des Hautes écoles, lui, est largement supérieur à ce qu'il avait été et on a compensé l'un par l'autre, tout simplement, sans recourir d'ailleurs à l'exception permettant de pouvoir bénéficier de l'augmentation des recettes. Ce sont donc des postes où les prévisions sont très difficiles.

C'est la même chose pour les hospitalisations hors canton puisque c'est une liberté qui est laissée. Cela relance évidemment toute la discussion sur notre Hôpital fribourgeois. J'ai bien entendu le souci exprimé, très pertinent, sur lequel on aura l'occasion, bien sûr, de revenir ici. Mais vous pouvez bien l'imaginer, je ne vais pas pouvoir intervenir sous l'angle de crédits

supplémentaires compensés sur ces différents points, ça dépasse largement. Des estimations ont néanmoins été faites aussi à la DSAS sur ces différents éléments et on a ce dépassement, connu dans ce domaine, lié à la mécanique telle qu'elle existe.

Beaucoup de crédits supplémentaires, 58... Je rappelle ce que j'ai dit au début: ça reste en-dessous de la moyenne en termes de relation entre les demandes et les dépenses, qui sont aussi en augmentation, il faut aussi le remettre dans le contexte. Evidemment qu'il y a des causes à cela et il y a certainement parfois un manque de discipline budgétaire. Je ne prétends pas que tout est fait parfaitement, peut-être que dans certaines Directions on n'a pas été suffisamment stricts. J'aimerais préciser que toutes les demandes passent par l'Administration cantonale des finances qui fait tout un travail sur chacune des demandes, qui en renvoie systématiquement, qui en refuse et puis qui en admet un certain nombre quand on a tout le contexte, le justificatif, qui va plus loin que celui qui est écrit et transmis aux membres de la CFG. On a vraiment des discussions avec les différentes Directions sur toutes ces demandes. On essaie de tenir la chose la plus précise possible. Et puis je peux quand même dire que, de manière générale, toutes les Directions sont tout à fait attentives et que la discipline budgétaire, même s'il y a parfois quelques dépassement, est tout à fait bien respectée.

Evidemment, cela peut paraître curieux de compenser organiquement des dépenses de la police avec quelque chose dans le domaine de l'assistance sociale. J'aimerais dire qu'il y a quand même un rôle subsidiaire: le service doit d'abord trouver la compensation chez lui; s'il n'y arrive pas, dans la Direction; et si la Direction n'y arrive pas, eh bien on va dans une autre Direction. On contrôle que ça soit le cas et l'Administration des finances a cette charge de dire "Non, il y a tel autre service dans votre Direction où l'on a observé qu'on n'en était pas à la dépense. Pourquoi n'allez-vous pas regarder à l'interne avant d'aller à l'extérieur?". Ce travail est fait. Ce n'est pas aléatoire, mais il n'empêche qu'effectivement, on a ce style de contrastes qui marque, mais qui est tout à fait possible.

Pour le SITel, j'aimerais quand même relever que la compensation qui avait été faite pour la culture n'avait rien d'illégal ou d'anticonstitutionnelle. En revanche, il y avait eu un premier projet d'amendement qui lui, était à la limite. Et c'est là-dessus qu'on s'était un peu accrochés puisqu'on prenait sur des charges liées et que ça, on ne pouvait pas le faire. Mais la chose avait été réglée dans le débat et voilà. Je comprends bien que ça suscite des soucis, mais les choses avaient été tout de même faites dans les règles de l'art.

Voilà, je crois avoir donné les différents éléments, sans pouvoir répondre à des questionnements de fond – je pense notamment à tout ce qui concerne l'HFR, l'hôpital, les séjours à l'extérieur du canton. Mais au niveau des crédits supplémentaires compensés, ces éléments sont possibles, liés à la mécanique qui est mise. Ils sont justifiés, ils sont fondés pour le Conseil d'Etat qui vous propose donc d'accepter ce décret relatif aux crédits supplémentaires compensés.

Brodard Claude (PLR/PVL/FDP/GLP, SC). Merci à tous les représentants des partis qui se sont exprimés, également aux députés qui se sont exprimés à titre personnel.

L'ensemble des groupes soutient l'entrée en matière et probablement votera ce décret. Effectivement, des questions légitimes se posent quant à la budgétisation des hospitalisations hors canton: c'est vrai, il faut le dire, chaque année les montants sont plus importants dans les comptes que dans les budgets, donc il faudra probablement réexaminer ces estimations. M. Peiry relève à juste titre les qualificatifs "urgent, imprévisible et indispensable". Il faut donc vraiment que l'on reste dans ce type de dépenses pour une compensation.

M. Jaquier, effectivement, c'est assez curieux que nous devions financer des montants pour des institutions hors canton en prenant sur des budgets qui ne sont pas dépensés dans des institutions cantonales. Mais ça c'est très probablement en raison de lieux de situation des familles des résidents. Si vous avez un résident dont la famille réside tout près d'une frontière cantonale, souvent il sera en institution dans un autre canton. Par rapport à l'intervention de M. Zurich, il est vrai que la question est légitime: est-ce véritablement à l'HFR de prendre en charge des hospitalisations inappropriées pour des personnes qui devraient aller en EMS ou est-ce que ça ne nécessite pas un soutien de l'Etat de Fribourg? C'est une question légitime et un débat qui devra, à mon avis, être mené.

> L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

I. Acte principal

Art. 1

> Adopté.

II. Modifications accessoires

> Adopté.

III. Abrogations accessoires

> Adopté.

IV. Clauses finales

> Adopté.

Titre et préambule

> Adopté.

> La lecture des articles est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

Vote final

> Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, sans modification, par 94 voix contre 0. Il y a 1 abstention.

Ont voté oui:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Aebischer Susanne (LA,Le Centre/Die Mitte), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre/Die Mitte), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre/Die Mitte), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Barras Eric (GR,UDC/SVP), Baschung Carole (LA,Le Centre/Die Mitte), Beaud Catherine (GR,Le Centre/Die Mitte), Berset Alexandre (SC,VEA/GB), Berset Solange (SC,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,Le Centre/Die Mitte), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Clément Christian (SC,Le Centre/Die Mitte), Clément Bruno (GR,VEA/GB), Collomb Eric (BR,Le Centre/Die Mitte), Dafflon Hubert (SC,Le Centre/Die Mitte), Defferrard Francine (SC,Le Centre/Die Mitte), Dorthe Sébastien (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre/Die Mitte), Dumas Jacques (GL,UDC/SVP), Dupré Lucas (GL,UDC/SVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Fahrni Marc (VE,UDC/SVP), Fattebert David (GL,Le Centre/Die Mitte), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre/Die Mitte), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Galley Liliane (FV,VEA/GB), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre/Die Mitte), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VEA/GB), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre/Die Mitte), Grossrieder Simone Laura (SE,VEA/GB), Hauswirth Urs (SE,PS/SP), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA/GB), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Julmy Markus (SE,Le Centre/Die Mitte), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Lepori Sandra (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Levrat Marie (GR,PS/SP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VEA/GB), Marmier Bruno (SC,VEA/GB), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre/Die Mitte), Michel Pascale (SC,PS/SP), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLP), Morand Jacques (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Pasquier Nicolas (GR,VEA/GB), Pauchard Marc (VE,Le Centre/Die Mitte), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raetzo Carole (BR,VEA/GB), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre/Die Mitte), Repond Brice (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Rey Alizée (SC,PS/SP), Rey Benoît (FV,VEA/GB), Riedo Bruno (SE,UDC/SVP), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roulin Daphné (GL,VEA/GB), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Savoy Françoise (SC,PS/SP), Schnewly Achim (SE,UDC/SVP), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre/Die Mitte), Schwander Susanne (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Senti Julia (LA,PS/SP), Stöckli Markus (SE,VEA/GB), Sudan Stéphane (GR,Le Centre/Die Mitte), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Ivan (BR,UDC/SVP), Tritten Sophie (SC,VEA/GB), Vial Pierre (VE,PS/SP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zamofing Dominique (SC,Le Centre/Die Mitte), Zermatten Estelle (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zurich Simon (FV,PS/SP). *Total: 94.*

S'est abstenu:

Ingold François (FV,VEA/GB). *Total: 1.*

Loi 2020-DIAF-48**Loi modifiant la loi sur l'exercice des droits politiques et d'autres lois en lien avec l'exercice des droits politiques**

Rapporteur-e:	Bürgisser Nicolas (PLR/PVL/FDP/GLP, SE)
Représentant-e du gouvernement:	Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts
Rapport/message:	20.12.2022 (BGC mars 2023, p. 639)
Préavis de la commission:	06.03.2023 (BGC mars 2023, p. 703)

Deuxième lecture

I. Acte principal: Loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP)

Art. 2a al. 2 (modifié) à 152a (nouveau)

Bürgisser Nicolas (PLR/PVL/FDP/GLP, SE). Je peux confirmer les débats de la première lecture.

Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts. Je confirme les débats de la première lecture en rappelant, à toutes fins utiles, qu'il y a un renvoi partiel et que les articles concernés par ce renvoi sont considérés comme biffés. C'est donc la loi actuelle qui s'appliquera pour ces articles en particulier.

Marmier Bruno (VEA/GB, SC). J'ai longtemps hésité à redéposer l'amendement sur le vote électronique. Je vous rassure, je ne vais pas le faire. Le résultat était clair. Je me suis en revanche demandé si j'allais déposer un autre amendement. On devrait déjà autoriser les électeurs à lier leur compte de vote électronique avec un système d'intelligence artificielle. Ainsi, le vote pourrait être automatique dès son ouverture. Cela répondrait aux critiques du député Altermatt qui pense que je suis un adversaire de la technologie.

Enfin, je souhaite profiter de cette occasion pour émettre une remarque sur le pessimisme qui m'a été reproché par l'historien Altermatt et par le conseiller d'Etat Castella. Si nous avions dit, il y a quatre ans, qu'on allait vivre une pandémie de plus de deux ans, personne ne nous aurait crus. Idem pour la situation de conflit armé que nous connaissons actuellement en Ukraine. Si on nous avait dit que, quinze ans plus tard, le PLR allait à nouveau sauver une banque avec l'argent des citoyens, nous ne l'aurions pas cru non plus. Tout cela pour vous dire que les outils que nous devons créer pour les cinquante prochaines années, qui ne seront peut-être pas aussi belles que les cinquante dernières, doivent être résilients. Cela ne sera pas le cas du vote électronique.

Defferrard Francine (Le Centre/Die Mitte, SC). Je reviens juste sur l'article 25b, accepté en première lecture avec l'amendement Michellod qui porte sur l'ajout à deux reprises de la périphrase «selon le scrutin majoritaire». L'article 25a concerne l'élection au scrutin majoritaire et un recomptage automatique pour un écart égal ou inférieur à 0,3 %. Si j'ai bien compris, l'article 25 concerne non seulement le scrutin proportionnel mais aussi le scrutin majoritaire lorsque l'écart est supérieur à 0,3 %. Cela cristallise donc la jurisprudence du Tribunal fédéral. L'amendement Michellod, que je salue donc, apporte une clarification dans ce domaine, qui est la bienvenue. Il n'y a aucune conséquence sur l'article 25a et j'invite donc M. le Représentant du Gouvernement à me confirmer que c'est bien le cas.

Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts. Je remarque que M. le Député Marmier est toujours aussi pessimiste. Pour ma part, j'applique toujours la devise suivante: on doit croire au meilleur et se préparer au pire.

Les propos de la députée Defferrard sont corrects. Je les confirme. Dans la version actuelle de la loi, le comptage automatique s'applique s'il y a moins de 0,3 % d'écart. En revanche, si l'on a un écart de 0,4 %, les autorités concernées devraient pouvoir demander un recomptage en cas de gros doute, de suspicion. On ne veut pas enlever ceci et, en dessus de 0,3 %, cela concerne aussi bien le système proportionnel que majoritaire. En dessous de 0,3 %, il n'y a pas de discussion, c'est recomptage automatique. Il n'y a pas de voie de recours non plus puisqu'aucune autorité ne doit prendre une décision.

Bürgisser Nicolas (PLR/PVL/FDP/GLP, SE). Je prends acte des remarques sages de M. Marmier et M. le Représentant du Gouvernement a répondu à la question de M^{me} Defferrard.

> Confirmation du résultat de la première lecture.

II. Modifications accessoires: loi sur le financement de la politique (LFiPol)

Art. 6 al. 1 à art. 11 al. 1

> Confirmation du résultat de la première lecture.

II. Modifications accessoires : loi sur la participation de l'Etat aux frais de campagne électorale (LPFC)

Art. 1a al. 1 (modifié) à art. 8a (nouveau)

> Confirmation du résultat de la première lecture.

III. Abrogations accessoires

> Confirmation du résultat de la première lecture.

IV. Clauses finales

> Confirmation du résultat de la première lecture.

Titre et préambule

> Confirmation du résultat de la première lecture.

> La deuxième lecture est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

Vote final

> Au vote final, ce projet de loi est adopté tel qu'il sort des délibérations, par 96 voix contre 0. Il n'y a pas d'abstention.

> Les articles ayant fait l'objet d'un renvoi partiel seront traités dans un projet distinct.

Ont voté oui:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Aebischer Susanne (LA,Le Centre/Die Mitte), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre/Die Mitte), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre/Die Mitte), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Barras Eric (GR,UDC/SVP), Baschung Carole (LA,Le Centre/Die Mitte), Beaud Catherine (GR,Le Centre/Die Mitte), Berset Alexandre (SC,VEA/GB), Berset Christel (FV,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,Le Centre/Die Mitte), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,Le Centre/Die Mitte), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Clément Christian (SC,Le Centre/Die Mitte), Clément Bruno (GR,VEA/GB), Collomb Eric (BR,Le Centre/Die Mitte), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Dafflon Hubert (SC,Le Centre/Die Mitte), Defferrard Francine (SC,Le Centre/Die Mitte), Dorthé Sébastien (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre/Die Mitte), Dumas Jacques (GL,UDC/SVP), Dupré Lucas (GL,UDC/SVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Fahrni Marc (VE,UDC/SVP), Fattebert David (GL,Le Centre/Die Mitte), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre/Die Mitte), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Galley Liliane (FV,VEA/GB), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre/Die Mitte), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VEA/GB), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre/Die Mitte), Grossrieder Simone Laura (SE,VEA/GB), Hauswirth Urs (SE,PS/SP), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA/GB), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Julmy Markus (SE,Le Centre/Die Mitte), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kubschi Grégoire (GR,PS/SP), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Lepori Sandra (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Levrat Marie (GR,PS/SP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VEA/GB), Marmier Bruno (SC,VEA/GB), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre/Die Mitte), Michel Pascale (SC,PS/SP), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLP), Morand Jacques (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Pasquier Nicolas (GR,VEA/GB), Pauchard Marc (VE,Le Centre/Die Mitte), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raetzo Carole (BR,VEA/GB), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre/Die Mitte), Repond Brice (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Rey Alizée (SC,PS/SP), Rey Benoît (FV,VEA/GB), Riedo Bruno (SE,UDC/SVP), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roulin Daphné (GL,VEA/GB), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Savoy Françoise (SC,PS/SP), Schmid Ralph Alexander (LA,VEA/GB), Schnewly Achim (SE,UDC/SVP), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre/Die Mitte), Schwander Susanne (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Senti Julia (LA,PS/SP), Stöckli Markus (SE,VEA/GB), Sudan Stéphane (GR,Le Centre/Die Mitte), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Ivan (BR,UDC/SVP), Tritten Sophie (SC,VEA/GB), Vial Pierre (VE,PS/SP), Vuilleumier Julien (FV,VEA/GB), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zermatten Estelle (GR,PLR/PVL / FDP/GLP). *Total: 96.*

Postulat 2022-GC-100**Cumul des rôles de membre du Conseil d'Etat et de membre d'entités externes**

Auteur-s:	Dafflon Hubert (<i>Le Centre/Die Mitte, SC</i>) de Weck Antoinette (<i>PLR/PVL/FDP/GLP, FV</i>)
Représentant-e du gouvernement:	Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts
Dépôt:	18.05.2022 (<i>BGC juin 2022, p. 2191</i>)
Développement:	18.05.2022 (<i>BGC juin 2022, p. 2191</i>)
Réponse du Conseil d'Etat:	28.02.2023 (<i>BGC mars 2023, p. 931</i>)

Prise en considération

Dafflon Hubert (*Le Centre/Die Mitte, SC*). J'interviens à titre personnel comme postulant mais aussi au nom de M^{me} Antoinette de Weck, excusée ce jour, qui est également co-postulante.

Nous avons déposé, en mai 2022, ce postulat qui demande une clarification du rôle des conseillers d'Etat et de leurs missions dans les différentes entités dites externes. Le but est de clarifier et de justifier la présence des conseillers d'Etat dans les différentes entreprises proches de notre Etat. Nous souhaitons également éviter, par le biais de ce postulat, certains conflits d'intérêts qui pourraient être préjudiciables à notre canton. Nous avons aussi mis en évidence la possibilité d'une règle sur le croisement entre les Directions et les différentes entités. Je tiens à dire que, tant M^{me} de Weck que moi-même, avons été satisfaits de la réponse du Conseil d'Etat. Premièrement, il accepte le postulat. Il met aussi en évidence les différents travaux déjà réalisés dans ce domaine.

Le Conseil d'Etat distingue les entités où il qualifie la participation financière de stratégique lorsque les montants investis sont supérieurs à 250 000 francs, lorsque le capital est majoritairement en mains de l'Etat de Fribourg à plus de 50 % ou bien lorsque la participation est prévue dans les statuts. Il distingue également les participations dites non financières mais stratégiques et cite l'exemple de l'HFR et du Réseau fribourgeois de santé mentale.

En tout, en 2021, 106 entités sont concernées par ces participations du Conseil d'Etat ou de fonctionnaires de l'Etat. Le Conseil d'Etat prévoit une lettre de mission par rapport à toutes les représentations financières dites stratégiques. Il estime que le croisement interdirectionnel ne doit pas être systématique et qu'il faut éviter les conflits d'intérêts. Les postulants partagent cet avis. A aucun moment ils ne souhaitaient avoir une systématique. Il faut traiter les cas de façon différenciée. A titre personnel, j'aimerais citer quelques exemples. Il faudrait quand même, dans ce rapport final, apporter une attention particulière à l'activité du Conseil d'Etat lorsque ce dernier agit dans une entité sous un régime de monopole. Je pense aux TPF, au Groupe E, à l'ECAB. Lorsqu'on est dans un conseil d'administration, en principe on défend l'intérêt de la société. Mais lorsqu'il s'agit d'un conseiller d'Etat ou de l'un de ses délégués, ce dernier doit avant tout défendre l'intérêt du canton et de ses citoyens. Ce matin, dans le train, je discutais avec une personne qui, dans un village, est en train de rénover sa maison. Je lui demande si elle met un chauffage à distance et elle me répond que non car c'est trop cher, donc impossible. Je trouve cela dommage étant donné que nous avons une politique de l'environnement et une politique climatique importantes avec lesquelles on doit aller de l'avant.

Je vais vous citer un autre exemple. En 2000, j'étais administrateur de la Communauté urbaine des transports de l'agglomération de Fribourg. C'était paradoxal. Nous avions une entreprise, les TPF, régie sur le principe d'une SA, qui prévoyait des marges bénéficiaires, qui soumettait des offres. Or, le marché était cloisonné, fermé. De l'autre côté, nous avions l'Etat qui soutenait naturellement l'entreprise qui avait dû être assainie. Mon rôle était de négocier des prestations avec cette entreprise qui travaillait sous un régime de monopole alors qu'elle était fortement soutenue par l'Etat. Qu'est-ce que cela voulait dire? La négociation se faisait in fine au détriment de la prestation en transports publics. L'assainissement d'une société se faisait au détriment du transport public. Or, lorsqu'on a affaire à des monopoles comme cela, nous devons à tout prix mettre l'intérêt du citoyen au premier rang. Là, le rôle du Conseil d'Etat est à mon avis différencié. Il en est de même avec le prix de l'électricité. J'ai évoqué la liaison avec le chauffage à distance. C'est un point. Au niveau du prix de l'électricité, du moment qu'il y a un monopole pour les privés, on doit en tenir compte. Il est très important qu'en cas de monopole, les gens qui vont dans les différentes entreprises fassent passer l'intérêt des citoyens et celui de notre canton avant l'intérêt de l'entreprise qui bénéficie de ces avantages. Il y aurait d'autres exemples à citer, notamment l'ECAB.

Globalement, je suis satisfait de la réponse du Conseil d'Etat. Je le remercie d'avoir accepté ce postulat. Je vous propose d'en faire de même. Je m'adresse également au groupe PLR en lui rappelant que ce postulat est très important pour M^{me} de Weck.

Zamofing Dominique (*Le Centre/Die Mitte, SC*). Je m'exprime au nom du groupe Le Centre.

La question de la représentativité du Gouvernement dans les diverses entités ne date pas d'aujourd'hui. En 2009 déjà, un postulat traitant de ce sujet avait été déposé. Régulièrement, le Conseil d'Etat thématise ce sujet et la réponse du présent postulat donne déjà beaucoup d'éléments sur la représentation de l'Etat dans plus de 100 entités.

On peut tout de même se demander si l'Etat doit être aussi souvent représenté. Cela utilise des ressources qui ne sont pas consacrées à d'autres dossiers prioritaires. Une seule représentation dans des entités stratégiques et économiques suffirait peut-être. A l'opposé de Fribourg, le canton de Berne n'a aucune représentation dans ces entités.

Notre groupe s'associe à la position actuelle du Conseil d'Etat, qui affirme qu'il n'y a pas lieu de procéder à un croisement interdirectionnel systématique mais seulement lorsqu'il y a conflit d'intérêts. C'est quand même assez logique qu'un conseiller ou une conseillère siège dans les entités qui se rapprochent de sa Direction, ceci pour des raisons de connaissance et de suivi des dossiers.

Quant à savoir si, dans les entités stratégiques, il y a lieu de n'avoir que des spécialistes – comme c'est notamment le cas à la BCF –, depuis le week-end passé, nous en sommes un peu moins sûrs après la distribution de bonnets d'âne aux administrateurs du Crédit Suisse. Mais cela est une autre affaire. Le groupe Le Centre va à l'unanimité soutenir ce postulat.

Moussa Elias (*PS/SP, FV*). Je m'exprime au nom du groupe socialiste, qui va bien évidemment soutenir ce postulat.

En réalité, on s'étonne qu'aucune suite directe n'ait été donnée par le Conseil d'Etat, que ce dernier n'ait pas directement répondu aux questions très pertinentes et a priori peu complexes soulevées par les auteurs du postulat. Dans sa réponse de deux à trois pages, le Conseil d'Etat nous expose, en long et en large, le nombre de fois où il a réfléchi aux questions. Il espère que le débat parlementaire de ce jour viendra alimenter davantage ses réflexions. C'est pour nous un exemple type du manque de leadership du Conseil d'Etat sur des questions et sur un dossier pourtant clairement de son ressort. S'il vous plaît, M. le Représentant du Conseil d'Etat, ne nous servez pas, dans votre réponse, l'argument que le Conseil d'Etat est à l'écoute des députés et ainsi de suite. Ce qui est demandé au Conseil d'Etat, ce sont des réponses claires à des questions de députés.

Notre groupe est également très surpris de constater qu'il a fallu un postulat émanant de deux chefs de groupe de partis qui forment également la majorité du Conseil d'Etat pour ainsi faire accélérer la mise en œuvre d'une directive, qui a sauf erreur déjà été adoptée en 2016 à la suite d'un postulat déposé en 2009 et accepté par le Grand Conseil.

Les questions en lien avec la participation de l'Etat à une entité extérieure sont pertinentes. Notre groupe attend avec beaucoup d'intérêt les réponses que le Conseil d'Etat y apportera peut-être un jour. En l'état, nous ne souhaitons pas alimenter les réflexions du Conseil d'Etat, afin d'éviter de ralentir davantage ce processus de réflexion. Toutefois, nous l'invitons à transmettre au Grand Conseil le résultat de ses réflexions dans les meilleurs délais puisque, semble-t-il, on y réfléchit depuis un certain temps déjà. N'ayez crainte, notre groupe ne manquera pas de faire savoir au Conseil d'Etat s'il partage ou non ses réflexions!

Kolly Nicolas (*UDC/SVP, SC*). Le groupe UDC remercie les député-e-s cheffe de groupe de Weck et chef des chefs Dafflon pour le dépôt de ce postulat qui est le bienvenu. Plus sérieusement, la présence des représentants de l'Etat au sein des institutions importantes, que ce soit des établissements publics, des entreprises ou autres, a déjà fait l'objet de plusieurs débats au Grand Conseil. Je pense notamment au débat relatif à la présence d'un conseiller d'Etat à l'HFR ou également à la révision de la loi sur la Banque cantonale de Fribourg. Mes liens d'intérêts: je suis un représentant nommé par le Conseil d'Etat au sein d'une entreprise publique, Groupe E.

Du point de vue du groupe de l'Union démocratique du centre, les principes que doit suivre le Conseil d'Etat sont les suivants: les élus, et en premier lieu le Conseil d'Etat, doivent assumer leurs responsabilités politiques; celles-ci ne concernent pas que les décisions du Conseil d'Etat, mais aussi les décisions politiques, celles qui touchent les gens. C'est également le cas dans ces grandes institutions paraétatiques que sont la Banque cantonale, l'HFR, Groupe E, l'ECAB, l'OCN, etc. On les connaît.

Les décisions prises dans ces entités et la direction stratégique qu'elles prennent impactent les citoyens au point que cela ne peut être totalement délégué à des administrateurs indépendants. Le collègue Dafflon l'a bien dit: ils sont très compétents et ils amènent une grande plus-value dans la gestion de ces entreprises. Toutefois, celles-ci ne doivent pas être gérées comme des entreprises totalement privées car justement, des décisions politiques doivent être prises. Par exemple à Groupe E – j'y ai déjà fait l'expérience – les décisions prises sont différentes si on a une sensibilité politique – car nous avons en tête les débats politiques qui se font au sein de ce Parlement – des décisions prises par un administrateur qui vient d'un autre canton et qui n'a pas cette réalité politique.

Lorsqu'on travaillait à la révision de la gouvernance de l'HFR, M^{me} l'ancienne conseillère d'Etat Anne-Claude Demierre relevait un élément important que j'ai toujours retenu: il y a des compétences sectorielles requises, mais également des compétences politiques. Nous ne devons pas les oublier. A un moment, nous avons dû passer par cette dépolitisation. En effet, nous n'avons que des politiques qui amenaient des décisions justement trop politiques parce qu'elles n'allaient pas dans l'intérêt du canton et des entreprises. Nous ne devons cependant pas arriver à la situation extrême inverse, où il n'y a

plus personne de politique et où ces entreprises naviguent un peu à vue comme une entreprise totalement privée. On voit ce que cela donne au niveau bancaire. Il faut trouver le juste milieu. Je fais confiance au Conseil d'Etat pour trouver les meilleures solutions au cas par cas. Chaque entreprise est différente, a des conflits d'intérêts différents.

La solution qui se dessine et qui a été mise en œuvre à l'HFR, aux TPF, peut-être demain au Groupe E – je ne sais pas –, avec les représentations croisées, est quand même la plus efficace. Pour ces entreprises, il y a les stratégies du propriétaire qui tiennent sur 30 à 40 pages. Sur ce plan – et je vous parle également de l'expérience de Groupe E –, il est difficile de savoir quelles décisions relatives à cette stratégie prendre lorsqu'on traite de décisions qui doivent être prises séance après séance. Donc, si des représentants de l'Etat capables d'expliquer quelle est la volonté politique du Grand Conseil, mais surtout du Conseil d'Etat, sont présents, ils fournissent des informations très précieuses au conseil d'administration qui se doit de statuer. Aussi, la présence d'un conseiller d'Etat rend plus efficace la transmission d'informations entre services de l'Etat et entités publiques. Alors le groupe UDC et moi encourageons le Conseil d'Etat à continuer d'assumer ses responsabilités. Il faut qu'il y ait un représentant du Conseil d'Etat dans chacune de ces grandes institutions. C'est au Conseil d'Etat de déterminer au cas par cas quels représentants.

Nous acceptons bien évidemment ce postulat.

Vuilleumier Julien (*VEA/GB, FV*). Je m'exprime au nom du groupe VERT·E·S et alliés et je n'ai pas de lien d'intérêts à déclarer par rapport à cet objet.

Nous remercions les postulants pour leur question et la demande qui émane de ce postulat. Nous considérons qu'il est nécessaire, indispensable, de clarifier les conditions, les intérêts et parfois les risques des participations de l'Etat et du Conseil d'Etat dans des entités externes. En effet, les questions qui, pourquoi, dans quel but, avec quel intérêt, dans quelle mission, une représentation est faite semblent assez essentielles. Nous ne doutons pas que le Conseil d'Etat pondère déjà ses décisions en fonction de ces critères mais, comme les postulants, nous rappelons que des critères clairs et transparents, qui soient aussi rendus publics, peuvent être utiles à la bonne gouvernance et à la transparence du fonctionnement de la politique.

Dans ce sens, nous rejoignons à la fois les postulants et le Conseil d'Etat en acceptant ce postulat et en appelant à une réponse aussi rapide que possible et aussi claire que nécessaire.

Wicht Jean-Daniel (*PLR/PVL/FDP/GLP, SC*). Je rassure notre collègue Hubert Dafflon, même en l'absence d'Antoinette de Weck, excusée, le groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux a un avis que je vais vous donner.

Nous avons pris connaissance avec intérêt de la réponse du Conseil d'Etat à ce postulat déposé par nos collègues de Weck et Dafflon relatif au cumul des rôles de membre du Conseil d'Etat et de membre d'entités externes. Il remercie le Conseil d'Etat pour le travail d'analyse effectué. Notre groupe a pris acte des analyses sur l'ensemble des participations, qu'elles soient financières, financières stratégiques ou stratégiques. La mise en place de règles précises et claires est absolument nécessaire pour permettre de soutenir, voire d'améliorer, la gouvernance de notre canton.

Nous pouvons soutenir les réflexions du Conseil d'Etat et les cinq règles qu'il s'est fixées. Néanmoins, nous mettons un petit bémol concernant le croisement interdirectionnel. Si l'on peut comprendre la position du Conseil d'Etat sur ce dernier point, nous nous demandons aujourd'hui si c'est toujours juste. Prenons l'exemple du volet éolien de notre Plan directeur cantonal: notre conseiller d'Etat Olivier Curty se trouve pris sous les feux de la rampe, d'abord comme Directeur de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle, mais aussi comme administrateur de Groupe E, par rapport aux critiques qui sont formulées envers l'entreprise Groupe E. Dans ce dernier cas, le postulat pourrait également analyser les avantages et inconvénients d'un tel croisement interdirectionnel.

Sur ces considérations, le groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux soutiendra à l'unanimité ce postulat et vous demande, chers collègues, d'en faire de même.

Marmier Bruno (*VEA/GB, SC*). Je m'exprime ici à titre personnel. Mes liens d'intérêts: je suis syndic de la commune de Villars-sur-Glâne qui est, par le truchement de l'Agglomération de Fribourg, un gros client de l'entreprise TPF.

Je rejoins les considérations du député Dafflon sur l'entreprise TPF. Prenons un exemple pas si vieux que cela: l'Agglomération s'est interrogée sur les finances de TPF, et notamment sur la facturation effectuée. Le président du conseil d'administration des TPF de l'époque était M. Godel. Ce dernier était aussi le Directeur des finances et donc supervisait l'Inspection financière, qui a traité les doutes de l'Agglomération. C'était une époque où il était de bon ton, au sein du Conseil d'Etat, de casser du sucre sur le dos de l'Agglomération de Fribourg. On a même un chapitre dans le livre de M. Godel, qui fait aujourd'hui l'objet d'une ordonnance pénale, où l'on rapporte une discussion lors de laquelle on expliquait que l'Agglo mettait en doute les chiffres et que ce n'était pas du tout correct et farfelu. Ainsi, un peu de clarification, un peu de bonne pratique en gouvernance sont nécessaires.

Je lis, dans la position du Conseil d'Etat, un élément qui me surprend. Dans les réflexions du Conseil d'Etat, il est mentionné qu'une lettre de mission sera établie. Notez l'emploi du futur. A l'école primaire, j'ai appris le passé, le présent et le futur. Or, dans la directive de mai 2016, on impose au Conseil d'Etat d'établir des lettres de mission. Ainsi, il est dit aujourd'hui que cette directive n'a pas été respectée. M. le Conseiller d'Etat, je vous rappelle que comme nous tous, vous êtes assermenté. Aussi, je vous prie d'appliquer la loi et les directives qui ont été votées. J'espère que vous nous proposerez de donner rang de loi à cette directive à la suite de la réponse à ce postulat. Si vous ne le faites pas, l'un d'entre nous se proposera peut-être de le faire.

Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts. Je remercie d'abord, comme cela a été fait par plusieurs personnes, les auteurs. Le Conseil d'Etat les rejoint sur le fond.

Comme vous l'avez relevé, la question soulevée a suscité de larges discussions, de nombreuses réflexions au sein du Conseil d'Etat et cela depuis plus de deux législatures. C'est dire si cette question n'est pas aussi simple que certains l'ont dit, tant les situations sont diverses, tant les avis sont parfois divergents et que nécessite aussi, il faut le dire, un traitement au cas par cas qui peut évoluer à tout moment. Le rapport à venir, si le Grand Conseil prend en considération le présent postulat – ce qui me semble être le cas, je l'espère en tout cas –, permettra de clarifier encore mieux ces règles, ces conditions, dans lesquelles l'Etat est représenté au sein de certaines sociétés qui contribuent au bon fonctionnement de notre canton et au bien-être de sa population. Certaines sociétés ont un rôle non seulement privé mais aussi, et avant tout, public. Dans ce domaine, je relève l'importance du débat. Il s'agit naturellement d'une compétence de l'exécutif, cela a été dit. Néanmoins, M. Moussa, l'exécutif, même si cela vous déplaît, reste à l'écoute du Grand Conseil.

M. Dafflon, je le confirme: il y a la volonté d'avoir des intérêts croisés en cas de conflits d'intérêts. On va étudier ces thématiques, notamment – cela a été relevé par M. Wicht – concernant le Groupe E.

J'ai entendu parler de monopoles. C'est vrai pour les TPF, l'ECAB, partiellement vrai pour le Groupe E, pas pour toutes ses activités. Mais clients captifs, cela ne signifie pas tout à fait une situation de monopole. Il y a d'autres entreprises où l'on n'est pas représenté au conseil d'administration, qui sont des entreprises concurrentes dans le canton, qui ont aussi des clients captifs. Il s'agit juste de faire la différence.

M. le Député Zamofing a dit, à juste titre, que le Conseil d'Etat est souvent trop représenté. On a pris toute une série de décisions pour diminuer sa participation. Il faut dire aussi que parfois, c'est le Grand Conseil qui nous impose de participer, ce contre notre propre avis. Cela a été décidé ainsi il y a quelques années pour L'Antre. Cela pouvait faire du sens dans la phase initiale et cela est un élément dont on doit tenir compte. Mais cela ne fait pas forcément du sens sur le long terme. Ce sont aussi des choses que l'on doit voir peut-être différemment plus tard.

M. Moussa, j'ai entendu votre ton critique, pour ne pas utiliser d'autres termes. On est définitivement en période électorale... Le Conseil d'Etat avançait trop vite ces jours passés, il avance trop lentement aujourd'hui. Il y a un débat qui a été demandé par le Grand Conseil, il y donnera suite.

Effectivement, je rejoins vos propos, M. Kolly: la compétence politique est quelque chose à conserver dans les entreprises qui ont un rôle majeur à jouer dans l'intérêt public. Je pense ici à l'HFR ou aux TPF par exemple. Je partage cet avis, mais tout le monde n'y adhère pas. D'autres cantons ont pris des décisions inverses. J'entends aussi certains collègues qui me disent que si c'était à refaire, ils ne reprendraient pas forcément cette décision.

Aussi rapide que possible, aussi clair que possible: oui, M. Vuilleumier, mais j'ai envie de vous dire que la discussion ne sera jamais finie. Les sociétés évoluent, il y aura une nouvelle société. On devra se poser la question au fur et à mesure. Comme je l'ai dit, pour certaines sociétés, cela peut faire du sens à un moment donné mais pas forcément sur la durée.

J'ai entendu les propos de M. Wicht. Enfin, j'aimerais vous rassurer, M. Marmier, par rapport à l'Agglomération: nous avons choisi la transparence, nous avons eu des rencontres. L'un de mes premiers travaux lorsque je suis arrivé à la présidence des TPF a été d'essayer de rétablir un climat de confiance entre l'Agglo, les TPF et le Conseil d'Etat. Pour le moment, j'ai envie de dire que les derniers échanges sont sur la bonne voie.

Donc merci à tous pour vos interventions. Je vous invite à soutenir ce postulat.

> Au vote, la prise en considération de ce postulat est acceptée par 98 voix contre 0. Il n'y a pas d'abstention.

Ont voté oui:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Aebischer Susanne (LA,Le Centre/Die Mitte), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre/Die Mitte), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre/Die Mitte), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Barras Eric (GR,UDC/SVP), Baschung Carole (LA,Le Centre/Die Mitte), Beaud Catherine (GR,Le Centre/Die Mitte), Berset Alexandre (SC,VEA/GB), Berset Christel (FV,PS/SP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,Le Centre/Die Mitte), Brodard Claude (SC,PLR/PVL /

FDP/GLP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bündel Daniel (SE,Le Centre/Die Mitte), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Clément Christian (SC,Le Centre/Die Mitte), Clément Bruno (GR,VEA/GB), Collomb Eric (BR,Le Centre/Die Mitte), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Dafflon Hubert (SC,Le Centre/Die Mitte), Defferrard Francine (SC,Le Centre/Die Mitte), Dorthe Sébastien (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre/Die Mitte), Dumas Jacques (GL,UDC/SVP), Dupré Lucas (GL,UDC/SVP), Emonet Gaéтан (VE,PS/SP), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Fahrni Marc (VE,UDC/SVP), Fattebert David (GL,Le Centre/Die Mitte), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre/Die Mitte), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Galley Liliane (FV,VEA/GB), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre/Die Mitte), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VEA/GB), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre/Die Mitte), Grossrieder Simone Laura (SE,VEA/GB), Hauswirth Urs (SE,PS/SP), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA/GB), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Ingold François (FV,VEA/GB), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Julmy Markus (SE,Le Centre/Die Mitte), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Lepori Sandra (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Levrat Marie (GR,PS/SP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VEA/GB), Marmier Bruno (SC,VEA/GB), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre/Die Mitte), Michel Pascale (SC,PS/SP), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLP), Morand Jacques (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Papaux David (FV,UDC/SVP), Pasquier Nicolas (GR,VEA/GB), Pauchard Marc (VE,Le Centre/Die Mitte), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raetzo Carole (BR,VEA/GB), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre/Die Mitte), Repond Brice (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Rey Alizée (SC,PS/SP), Rey Benoît (FV,VEA/GB), Riedo Bruno (SE,UDC/SVP), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roulin Daphné (GL,VEA/GB), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Savoy Françoise (SC,PS/SP), Schmid Ralph Alexander (LA,VEA/GB), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre/Die Mitte), Schwander Susanne (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Senti Julia (LA,PS/SP), Stöckli Markus (SE,VEA/GB), Sudan Stéphane (GR,Le Centre/Die Mitte), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Ivan (BR,UDC/SVP), Tritten Sophie (SC,VEA/GB), Vial Pierre (VE,PS/SP), Vuilleumier Julien (FV,VEA/GB), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zamofing Dominique (SC,Le Centre/Die Mitte), Zermatten Estelle (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zurich Simon (FV,PS/SP). *Total: 98.*

> Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

Election (autre) 2023-GC-83

1 membre suppléant de la Commission des affaires extérieures

Scrutin de liste

Bulletins distribués: 101; rentrés: 101; blancs: 2; nuls: 0; valables: 101; majorité absolue: 51.

Est élu *M. Bruno Riedo*, par 96 voix.

Ont obtenu des voix: MM. Ivan Thévoz (2) et Roland Mesot (1).

Election (autre) 2023-GC-84

1 membre de la Commission des affaires extérieures

Scrutin de liste

Bulletins distribués: 92; rentrés: 91; blancs: 7; nuls: 0; valables: 91; majorité absolue: 46.

Est élu *M. Flavio Bortoluzzi*, par 76 voix.

Ont obtenu des voix: M^{me} et MM. Ivan Thévoz (3), Katharina Thalmann-Bolz (2), Rudolf Herren-Rutschi (1), Julien Vuilleumier (1) et Marc Fahrni (1).

—

> La séance est levée à 10 h 20.

La Présidente:

Nadia SAVARY-MOSER

Les Secrétaires:

Mireille HAYOZ, *secrétaire générale*

Patrick PUGIN, *secrétaire parlementaire*